

# La supervision pédagogique

Décastel Laure [laure.decastel@hetsl.ch](mailto:laure.decastel@hetsl.ch)

Adresse générale: [supervision\\_ergo@hetsl.ch](mailto:supervision_ergo@hetsl.ch)

Haute école de travail social et de la santé Lausanne

**HE**  
**TSL** | **Hes·so**  
Haute Ecole Spécialisée  
de Suisse occidentale

# La supervision pédagogique: Qu'est-ce que c'est ?

Réflexion

Développement

Identité professionnelle

Cheminement

Engagement

Posture

Analyse de ses actions

# La supervision pédagogique: Qu'est-ce que c'est ?

Acte de formation professionnelle

Démarche de compréhension de soi, professionnel·le en devenir

**Aspects cognitifs, relationnels et émotionnels** mobilisés dans l'activité professionnelle

Contribue à la **construction de l'identité** et du **rôle professionnel**



# La supervision pédagogique: Que vise-t-elle ?

- À développer et à intégrer les apprentissages
- À développer **l'analyse des interventions professionnelles** en favorisant un **questionnement** de ses **actes**, de ses **responsabilités**, de son **engagement** et de sa capacité à **créer des liens interprofessionnels**

# Buts de la supervision pédagogique

- **Reconnaître ses aptitudes et compétences** en repérant celles à développer
- Faciliter une réflexion sur son **attitude professionnelle**
- Situer ses propres **ressources et limites**
- Clarifier et déterminer le sens et les exigences de ses **actions professionnelles** par une auto-évaluation
- Se positionner de manière adéquate dans la **relation thérapeutique**

# Alors de quoi on parle en supervision ?

Sa posture professionnelle, sa posture d'étudiant·e



La relation thérapeutique, connaître ses limites, réguler son engagement professionnel



Le fonctionnement d'équipe



Sa relation avec les collègues ergothérapeutes ou les autres professionnel·les

## Est-ce qu'on parle d'ergothérapie ?

## Si tout va bien, à quoi ça sert ?

- Qu'est-ce que vous pouvez/voulez **améliorer** ?

Exemple : Patient·e adhère à l'intervention mais oublie les séances, ne se mobilise pas : comment est-ce qu'on agit en tant que thérapeute ?

- Regarder plus loin que s'arrêter à son fonctionnement dans un service, dans une équipe
- **Être ambitieuses et ambitieux !**

# La supervision offre

- Une opportunité pour **identifier et échanger** sur des difficultés ou des **situations spécifiques**
- Des **outils d'analyse**
- **Un soutien** pour résoudre de manière professionnelle des difficultés ou des situations

**La supervision est confidentielle** : ni le lieu de stage, ni l'école n'est informée de ce que vous travaillez en supervision.



**Relation avec un·e superviseur·se** : enjeux d'exposer sa pratique mais pas d'enjeux d'évaluation

⇒ Comment devenir acteur·ice de ce moment pour qu'il vous serve à quelque chose

Tips : 15 dernières minutes semblent longues et pas nécessaires: proposer de les garder pour la prochaine fois.

# Supervision pédagogique obligatoire

Module :

**3693 Formation pratique niveau 3**

Responsable du module:

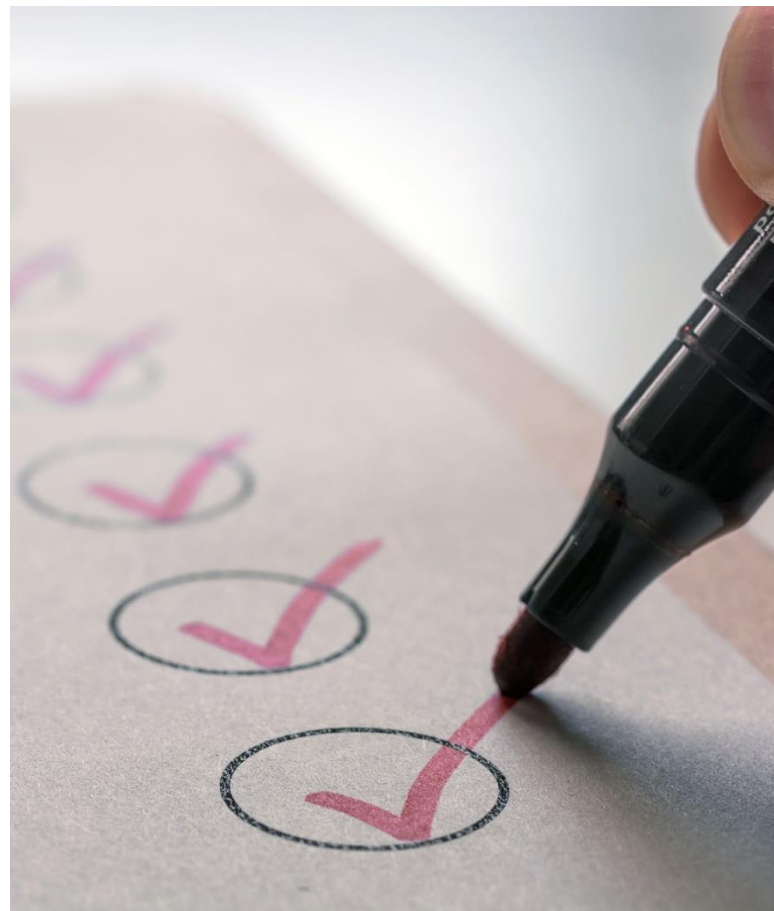
**Floriane Rebeaud**

Responsable de la supervision obligatoire :

**Laure Décastel**

# Documents de référence

- **Directives d'application de la supervision pédagogique**
  - **Marche à suivre (= le présent PPTX)**
  - **Liste des superviseur·ses pédagogiques pour les étudiant·e·s en période de formation pratique**
- Disponibles à deux endroits:
1. IS Academia > périodes de formation pratique > Liste des superviseur·ses (onglet de droite)
  2. site de la HETSL > Bachelor en ergothérapie > Supervision pédagogique > Documents à télécharger



# Modalités

- **Supervision obligatoire: 6h**
  - **3h** à réaliser durant la formation pratique niveau 1
  - **3h** à réaliser durant la formation pratique niveau **2 ou 3**
  - **Après avoir pris contact avec la superviseuse ou le superviseur**, vous être assuré·e de sa disponibilité et de son accord à être rémunéré·e au tarif HETSL (fr. 70.-/h.) :
    - **Inscription via mail** auprès du secrétariat de la filière pour le contrat d'engagement
    - Attestation du ou de la superviseur·se au terme des 3h et/ou 6h à transmettre au secrétariat

# Organisation de la supervision pédagogique

- Individuelle
- Durant les heures de formation pratique
- L'étudiant·e est responsable d'organiser la supervision et d'en informer le ou la PF
- PF informé·es de libérer du temps (équivalent à 1h/3 semaines avec le trajet si nécessaire)
- Lieux: définis entre les partenaires (HETSL réservation possible de salle; distanciel possible)

# La superviseuse ou le superviseur

- Un·e professionnel·le du secteur socio-sanitaire
- Extérieur au lieu de stage et la formation
- Formé à la supervision ou en formation
- Tenu·e à la confidentialité
- Figure sur la liste des superviseurs acceptés par la HES-SO, disponible sur le site de la HETSL ou sur ISA
- Est rémunéré au tarif HETSL (Fr. 70.-/h)

# Prise de contact

- Téléphonique ou par email pour connaître les disponibilités
- **Demander comment la personne fonctionne** pour faire connaissance avant d'entamer un processus ensemble:
  - Séance 0 : comptée si vous vous engagé ou non comptabilisée
  - Conditions : présence, distance, désistement, maladie, etc.
  - Expliquer vos conditions de 2x3h sur deux périodes différentes
- Poser des questions et organiser un teams pour se voir au moins une première fois

# Règles de bienséance

Adopter une attitude professionnelle :

- Si vous ne pouvez pas honorer un rendez-vous :
  - Avertir la personne dès que possible
- Une séance de supervision non annulée est au frais de l'étudiant·e

# Changement de superviseuse ou superviseur

- En principe : processus; un échange prolongé avec une même personne
- Si circonstances impératives de l'une ou l'autre des parties:
  - Demande écrite avec indication des motifs
  - L'étudiant·e est responsable de faire la démarche

# Supervision additionnelle

- En cas d'échec de la formation pratique niveau 1:
  - **Répétition** des 3h de supervision effectuée
  
- **Au-delà de 6h:**
  - Demande motivée par courriel
  - Financement non garanti

# Pour les étudiant·e·s effectuant un stage international

- Possibilité de répartir les heures de supervision pédagogique sur les autres périodes de formation pratique
- Organiser et effectuer la supervision pédagogique à distance

- **En cas de questions ultérieurement:**

- Consultez les directives de la supervision et la présente présentation
- Pour toutes questions (administratives, organisationnelles, heures supplémentaires, autres):

Adresse générale: [supervision\\_ergo@hetsl.ch](mailto:supervision_ergo@hetsl.ch)

# Et maintenant ?



**Dès aujourd'hui** : prise de contact avec une personne de la liste des superviseur·ses



Planifier un premier moment d'échange à distance ou en présence



Décider de vous engager avec cette personne dans un processus ou recommencer les recherches



Convenir de quand reprendre contact (ne pas attendre le début du stage)



Fixer les rendez-vous de manière à couvrir les 10 semaines de formation pratique

**Merci de votre attention,**

**Et bon stage!**

